

publique, la construction d'hôpitaux et la conduite de relevés sur l'hygiène. L'année terminée le 31 mars 1951, le montant total de toutes les subventions versées s'est élevé à environ \$34,500,000.

Subventions fédérales à des organisations autres que celles de l'État.—

Le ministère subventionne les organismes non gouvernementaux suivants qui s'occupent d'œuvres de santé: la Croix-rouge canadienne, l'Association canadienne contre la tuberculose, l'Ordre des infirmières Victoria du Canada, l'Association ambulancière Saint-Jean, l'Association canadienne des paraplégiques, le Conseil national canadien de l'hygiène mentale, la Ligue de la santé du Canada, l'Association canadienne de la santé publique, l'Institut national canadien des aveugles, l'Association canadienne-française des aveugles, l'Institut Nazareth de Montréal et l'Association des aveugles de Montréal.

Soins médicaux assurés aux Indiens et aux Esquimaux.—Les services de santé pour les Indiens et les Esquimaux sont administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1950, le ministère maintient 22 hôpitaux et 22 postes sanitaires et rembourse aussi, à raison de tant par jour ou d'autre façon, la mission et d'autres hôpitaux non fédéraux où les Indiens et les Esquimaux sont hospitalisés. Les réserves indiennes importantes comptent un médecin permanent nommé par le ministère; les Indiens qui vivent en bandes reçoivent des soins d'un médecin à temps partiel. En outre, dans certains cas, on a recours au médecin local, qui touche des honoraires.

Services de consultation et de coordination.—Le principal organisme coordonnateur de l'activité sanitaire au Canada est le Conseil canadien d'hygiène publique, composé du sous-ministre de la Santé nationale en qualité de président, du premier fonctionnaire de chaque ministère provincial de la Santé et de cinq autres personnes. Le Conseil aide le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à formuler sa ligne de conduite. A lui surtout incombe l'élaboration d'un programme unifié et coopératif de santé et la création de services fédéraux au profit des ministères provinciaux de la Santé. Les comités fédéraux-provinciaux du Conseil s'occupent d'aspects particuliers de la santé publique.

Certains services du ministère fournissent des renseignements et des conseils techniques et effectuent, seuls ou en collaboration avec d'autres ministères et organismes, des enquêtes et des recherches sur le développement et la valeur des programmes et des méthodes, y compris l'établissement des normes. Ces services sont les suivants: lutte contre les maladies vénériennes, lutte contre la cécité, hygiène infantile et maternelle, hygiène industrielle, hygiène alimentaire, hygiène mentale, hygiène dentaire, épidémiologie, plans d'hôpitaux, laboratoire d'hygiène, services d'information et recherches.

Section 2.—Initiatives provinciales en matière de santé

Terre-Neuve.—La santé et le bien-être à Terre-Neuve, avant son union au Canada, relevaient du ministère de la Santé publique et du Bien-être social. Le ministère provincial de la Santé a été établi en 1949. Comme le gouvernement local s'est très peu développé, l'administration des mesures de santé dans toute la province est centralisée au ministère.